



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C_20240320_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320_06

BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONE (Communay)
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHICK (Villeurbanne)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2023-02-22/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 22 février 2023 ;

Vu la délibération n° C-2023-03-22/08 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 22 mars 2023 ;

Vu la délibération n° C-2023-09-27/05 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 27 septembre 2023 ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif 2023, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

Section d'Exploitation	
Recettes de fonctionnement (A)	137 483,00 €
Dépenses de fonctionnement (B)	124 629,64 €
Résultat propre 2023 (C = A – B)	12 853,36 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022 (D)	37 815,92 €
Résultat global d'exploitation 2023 (E = D + C)	50 669,28 €
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	90 596,00 €
Dépenses d'investissement (G)	70 867,45 €
Résultat propre 2023 (H= F- G)	+19 728,55 €
Excédent d'Investissement reporté 2022 (I)	+20 448,55 €
Solde d'exécution section investissement 2023 (J = H + I)	+40 177,10 €
RAR recettes (K)	0,00 €
RAR dépenses (L)	-74 899,97 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2023 (M = J + L – K)	34 722,87 €
Résultat d'exploitation reporté sur 2024 (N = E – M)	15 946,41 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C_20240320_06-DE



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée R 001 pour **40 177,10 €** ;

AFFECTE le résultat de d'exploitation comme suit :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **34 722,87 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **15 946,41 €**.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 49 (150 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.